



POLE ADMINISTRATION  
GENERALE Direction de  
l'immobilier

## Avis de publicité

### Mise en vente d'un bien immobilier

Dans le cadre de sa politique de valorisation de son patrimoine immobilier, la Collectivité Territoriale de Guyane met en vente un immeuble bâti situé dans la Ville de Cayenne.

#### 1 - Désignation générale

Commune : CAYENNE (97300)

**Terrain cadastré AI 87  
Superficie : 185 m<sup>2</sup>**



**2 - Situation de la propriété** : Le bien est situé au centre-ville de Cayenne à l'angle des rues **Maillard Dumesle** et du **Général De Gaulle**.

#### **2.1 - Le terrain**

Le terrain est de forme rectangulaire, il est recouvert à plus de 95% par la construction. La propriété est desservie par les réseaux SGDE, EDF et TELECOM.



Situation / Zone : UA

La zone UA correspond à la zone urbaine historique en damier organisée en îlots bâtis. Il s'agit du centre ancien de Cayenne. En dehors de l'habitat, cette zone regroupe de nombreuses fonctions urbaines dont notamment des fonctions administratives et commerciales. Elle comprend un secteur UA1, secteur urbain historique le long de l'avenue de la Liberté, l'avenue Elie Castor et du canal Laussat, ainsi qu'un secteur UA2, secteur urbain à densifier le long de la rue Ernest Prévot.

En raison de la présence des immeubles protégés au titre des Monuments Historiques et du périmètre du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de la ville de Cayenne, toutes les demandes de permis de construire portant sur des terrains inclus dans le périmètre de protection du monument ou du PVAP, annexé au dossier de PLU, seront soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Il est conseillé au candidat constructeur de consulter les services de l'Architecte des Bâtiments de France avant le dépôt du permis de construire.

La zone UA est concernée par le risque inondation et le risque érosion littoral. Toutes constructions ou installations devront respecter les prescriptions des Plans de Préventions des Risques en vigueur (arrêté N°1174/SIRACEDPC du 25 juillet 2001).

Le terrain est grevé d'un Plan de Prévention des Risques Naturelles Inondation zone d'aléa faible pour débordement cours d'eau exceptionnel :  $h_{max} > 0,5m$

## **2.2 - Description générale de l'immeuble**

L'immeuble est composé de 2 étages, le tout élevé sur un terrain de 185 m<sup>2</sup>.

**Vue Façade sur rue Général DE GAULLE**



**Vue Façade sur rue MAILLARD Demesl**



### 2.2.1 - Équipements et aménagements

Assainissement tout à l'égout communal

Chauffe-eau électrique, climatiseurs individuels

Portes en bois et isoplanes à l'intérieur, fenêtres jalousies, baies vitrées, grilles de sécurité

### 2.2.2 - L'ouvrage

- Une construction en ossature béton, maçonnerie d'agglomérées de parpaings

- Fondation : dalle de béton couvert de carrelage, plancher en bois

- Charpente : Bois du pays - Couverture : Tôles ondulées

- Murs en parpaings enduits peinture

- Menuiseries extérieures/intérieures : portes isoplanes, fer et bois et fenêtres jalousies

- Plafond en béton, bois

- Protection Générale de l'installation par disjoncteur différentiel, mise à la terre de l'ensemble

- Assainissement et évacuation des eaux usées par descentes en PVC vers tout à l'égout communal

### Synthèse des surfaces et niveaux

**RDC Surface : 142,57m<sup>2</sup> + coursive : 23,80 m<sup>2</sup>**

**Au 1er Surface : 141,15m<sup>2</sup> coursive : 23,80 m<sup>2</sup>**

**Au 2ème Surface : 101,06m<sup>2</sup>**

**TOTAL Surface : 392,00 m<sup>2</sup> Non habitable : 23,80 m<sup>2</sup> Terrain : 185 m<sup>2</sup>**

Les diagnostics immobiliers sont consultables sur demande, à la Direction de l'Immobilier de la CTG ;

### Modalités de dépôt des offres :

Sous pli cacheté contre récépissé à la Direction de l'Immobilier sise Collectivité Territoriale de Guyane  
Centre Jean MARTIAL  
97300 CAYENNE

Date limite de remise des offres : Lundi **16 Septembre 2019 à 12 :00**

### Contenu du dossier de candidature

Les candidats intéressés par l'acquisition de l'immeuble érigé sur la parcelle AI 87 devront fournir une offre comprenant :

#### **Volet administratif**

- Une lettre de présentation de l'entreprise ou du groupement candidat, comprenant l'identification de l'ensemble des partenaires engagés dans le projet, accompagnée de l'extrait Kbis à jour, de chaque partenaire ;
- Une présentation du projet que le candidat entend réaliser sur le terrain pour lequel il présente sa candidature ; il y démontrera l'intérêt que revêt l'emplacement de la parcelle pour la réalisation dudit projet.

#### **Volet financier**

- l'offre financière que le candidat est disposé à faire pour emporter la vente.

#### **Analyse des propositions et choix du candidat**

La Collectivité Territoriale de Guyane choisit librement le candidat en fonction des propositions reçues, au vu des critères suivants :

1/ offre la plus disante (100 %)

La proposition retenue fera l'objet d'une approbation par l'Assemblée délibérante de la collectivité dans les six mois suivant la date limite de dépôt des offres. Les candidats dont l'offre n'est pas retenue en seront informés un mois avant la délibération de la collectivité.

Contact, consultation documents et visite :

**Direction de l'Immobilier**

**Téléphone : 05 94 29 52 40**

**E-mail : [dominique.boutin@ctguyane.fr](mailto:dominique.boutin@ctguyane.fr)**

Visite du site : Les candidats qui souhaitent visiter le site peuvent en faire la demande par mail aux adresses suivantes :

[aline.perriollat@ctguyane.fr](mailto:aline.perriollat@ctguyane.fr) ; [marie-georges.reivax@ctguyane.fr](mailto:marie-georges.reivax@ctguyane.fr) ; [dominique.boutin@ctguyane.fr](mailto:dominique.boutin@ctguyane.fr)